

IDP STRATÉGIE

LA GESTION DE PATRIMOINE COUSUE MAIN

100, rue du Dôme, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. : 01-49-70-93-34 – www.idpstrategie.fr

ORIAS N° 09 052 704

Mixant ingénierie patrimoniale, accompagnement personnalisé et conseils avisés, le cabinet créé par Catherine Bizé en 2009 accompagne la vie patrimoniale de ses clients grâce à une stratégie unique et sur-mesure. Voici deux exemples concrets qui sortent des sentiers battus.

Cas pratique n°1 :

Madame a 80 ans, propriétaire de sa résidence principale (valeur 500 000 €) mais n'a pas de revenus. Ses enfants sont installés et ont bénéficié de donations. Elle souhaite rester dans sa maison et a besoin de 2 500 €/mois. L'étude patrimoniale est axée sur sa succession et sa fiscalité.

Solutions : vente de la nue-propiété de sa résidence principale (pour 400 000 €) et mise en place d'une assurance-vie avec rente viagère : elle perçoit 2 500 €/mois jusqu'à son décès. À noter : ces solutions sont encore plus pertinentes pour les personnes sans enfant.

Cas pratique n°2 :

Monsieur, chef d'entreprise, est pacsé avec Madame, autoentrepreneuse, qui réalise pour lui des missions. Ils ont 45 ans, 2 enfants mineurs et des revenus annuels supérieurs à 150 000 €. Ils possèdent une SAS avec de la trésorerie disponible, un patrimoine immobilier



Catherine Bizé,
fondatrice du
cabinet en 2009



acheté en indivision et 500 000 € d'actifs liquides non placés. Leurs objectifs : protéger le conjoint survivant, optimiser leur fiscalité et le rendement de leurs placements pour préparer leur retraite et la transmission à leurs enfants. L'étude patrimoniale a été réalisée en collaboration avec un partenaire spécialisé dans les retraites et la protection sociale.

Solutions : transformation de la SAS en SARL, mise en place d'un contrat de travail pour Madame, de dispositifs d'épargne salariale et d'une protection sociale au sein de la société, et création d'un produit structuré sur-mesure pour placer la trésorerie. Au niveau personnel, souscription d'un Plan d'Épargne Retraite pour chacun des époux, mise en place de tontines en cascade. Conseil au couple de se marier en adoptant un régime de communauté avec clauses de préciput sur les actifs mobiliers indivis. Enfin, la cosouscription d'un contrat d'assurance-vie de droit luxembourgeois qui prendra fin au premier décès avec une clause bénéficiaire démembrée. À noter : les solutions PER peuvent être proposées à tous, retraités, salariés, chefs d'entreprise jusqu'à la fin de l'année. Les versements permettent de déduire les montants versés des revenus de l'année dans la limite des plafonds retraites indiqués sur les avis d'imposition.

Ainsi, les clients d'IDP STRATÉGIE, notamment ceux disposant d'un capital de 250 000 € et plus, profitent de l'expertise du cabinet et de solutions d'investissement cousues main.

